« Le premier acte par lequel ils inaugurent, à leur retour chez eux, leur nouvelle vie nationale, c'est la guerre civile. Le but avoué de cette guerre est l'extermination de tous les Allemands sans distinction, dont quelques uns, soit dit en passant, habitent depuis des siècles un sol anciennement polonais.

« En Autriche il y eut une semblable amnistie en faveur des Polonais et déjà, en avril de l'année passée, ceux-ci y répondaient par une semblable émeute qui éclata à Cracovie. Grâce à la fidélité et à la présence d'esprit des troupes impériales, cette tentative d'insurrection, fut, il est vrai, aussitôt comprimée; mais une députation polonaise vint aussitôt demander la mise en liberté des prisonniers du tribunal des étudiants de Vienne.

« La guerre civile de Posen avait refroidi jusqu'au zèle ardent des Allemands pour les Polonais. L'émigration se vit donc obligée d'appuyer de nouveau son levier sur Paris. C'est là qu'elle provoqua le 15 mai 1848, simultanément avec les révolutions de Vienne et Naples, cette grande démonstration communiste des clubs dont le but était de faire décréter le rétablissement de la Pologne et le prélèvement d'un milliard de contribution sur les riches. Cette somme était probablement destinée à couvrir les frais de la nouvelle pièce oeuvre. Mais l'esprit français si éminemment pratique eut le dessus. La démonstration de leurs hôtes reconnaissans produisit sur leur enthousiasme pour la Pologne l'effet d'une douche, et la France reconnut, à l'exception d'un petit nombre de fanatiques incurables, ce qu'elle avait coûté aux qu'elle avait nourris et hébergés depuis 17 ans.

« Tout le monde connaît le rôle que les Polonais ont joué, l'été dernier, dans les préparatifs d'anarchie qui ont été faits à Berlin. C'est également l'aristocratie émigrée de la Pologne que Vienne est surtout redevable des horreurs de mai et de ses journées d'octobre. Cette aristocratie y a dépensé de grandes sommes. A l'heure qu'il est tout homme pensant peut se rendre compte si les aventuriers qui dirigeaient la rébellion et commandaient une légion polonaise dans la capitale de l'Autriche, n'étaient pas payés pour bat le bonheur et la liberté de cet empire.

« Dès que le complot eut échoué à Paris, les *condottieri* polonais commencèrent à diriger leurs bandes sur l'Italie. Les bénédictions qu'ils portèrent à ce malheureux pays n'ont pas besoin d'être rappelées ici. Où y compte présentement quatre légion polonaises, savoir à Rome, à Turin, en Toscane et en Sicile.

« Les aigles et les corbeaux s'assemblent là où il y a un corps en décomposition. Aussi la guerre civile n'est-elle pas plus tôt éclaté en Hongrie, que l'on vit y accourir des quatre coins du monde l'émigration polonaise. Mais s'épargnant point d'efforts pour attirer à elle, de la Pologne, les éléments qui lui étaient homogènes. Aujourd'hui la soi-disant nationalité hongroise a pour principaux combattants une petite troupe de volontaires, polonais d'origine, mais qui servent avec une égale impartialité, dans les cinq parties du monde, la cause du désordre, de la destruction et du pillage. *Quinze mille polonais forment le noyau de l'armée de l'insurrection hongroise.* Presque tous les officiers supérieurs sont polonais. Les Magyars de naissance se sont ou retirés, à peu d'exceptions près, ou bien ils ne combattent qu'en sous-ordre pour la cause nationale.

« Aux faits que nous venons de citer nous allons opposer un autre phénomène. Tandis que l'émigration polonaise bourdonne, comme un essaim de frelons, à travers l'Europe, le royaume de Pologne lui-même est complétement exempt de ce fléau. Quelle peut en être la cause? Le mode de traitement que l'empereur Nicolas applique, le seul échouant, aux chevaleresques champions des révolutions, serait-il par le hasard le seul juste, le seul rationnel, le seul approprié à la nature de ces fanatiques cosmopolites? Cela supposé, nous arrivons forcément à une autre question. L'armée polonaise qui sert systématiquement dans tous les pays la cause de la révolte, du renversement et du désordre peut-elle être encore considérée comme placée sous l'égide du droit des gens européen et comme engagée dans une bonne guerre?

« Certes, nous sommes loin de la pensée d'attribuer à tout le peuple polonais cette profonde haine nationale qui, l'émigration professe ou plutôt affecte contre les Allemands. Dans l'armée autrichienne il y a beaucoup de Polonais qui tous servent l'Empereur avec non moins de fidélité que les soldats des autres races. Si, dans la nuit du 6 au 7 octobre, une horde populaire, séduite par l'or de Kossuth et guidée par quelques fanatiques Polonais, a donné l'assaut à l'Arsenal de Vienne, quelques heures auparavant, dans la matinée du 6, un régiment galicien posté au pont du Tabor avait combattu contre le parti de la révolte avec une courage une ténacité. Il ne faut pas oublier non plus que ce sont des paysans *Polonais* qui avec leurs faux et leurs fléaux, ont mis fin en 1846 au soulèvement communiste provoqué par les émigrés établis à Paris. Une proscription européenne, un anathème politique frappant non seulement la lie révolutionna re et corompue de la nation, mais le peuple polonais comme tel et dans son ensemble, serait, par conséquent, un acte aussi injuste que barbare. Mais si le parti incorrigible parmi les Polonais, si nommément l'émigration s'est attribué à elle-même la mission donnée anciennement aux fils d'Ismaël « *qu'ils doivent être la main contre chacun* », elle s'est, par la, exposée au danger : « *que la main de chacun soit levée contre elle.* » et cette malédiction ne tardera pas à s'accomplir à son égard. »

PRUSSE.

Le Moniteur prussien du 2 mai contient dans sa partie officielle une circulaire adressée par le cabinet prussien le 28 avril à tous ses agens diplomatiques auprès des autres cabinets allemands, pour les inviter à prendre part à un Congrès qui se tiendra à Berlin, et qui aura pour but d'aplanir les difficultés soulevées par le refus de l'Assemblée de Francfort de rien changer à la Constitution qu'elle a votée. Voici la substance de cette circulaire :

« Le cabinet prussien rappelle que le Roi a refusé de reconnaître la Constitution de l'Assemblée de Francfort si elle n'était pas modifiée, et manifeste l'espoir que tous les gouvernemens allemands sauront apprécier cette loyauté de S. M. et sa fidélité à l'ancien pacte fédéral. Le cabinet prussien ne se dissimule pas les dangers du moment, et il espère que les autres gouvernemens ne méconnaîtront pas la gravité des circonstances. Il est convaincu que le besoin qu'éprouve toute l'Allemagne d'arriver à l'unité et à la force, répondra satisfaction, bien que les moyens employés par l'Assemblée de Francfort n'aient pas pu réaliser les espérances conçues à cet égard.

« C'est dans l'intention d'arriver à ce but que le cabinet a encore dernièrement cherché à amener l'Assemblée de Francfort à certaines modifications dans la Constitution ; mais il n'est pas probable que cet espoir se réalise. Il est plus probable que l'opinïâtre tête de l'Assemblée amènera des crises dangereuses dans plusieurs Etats ; le dévoûment des gouvernemens de l'Allemagne est de les prévenir et de les réprimer au besoin.

« Le gouvernement royal de Prusse est prêt à une telle éventualité, comptant sur l'appui de tous les citoyens bien intentionnés; il est décidé à combattre avec toutes ses forces les ennemis intérieurs, et ses mesures seront si bien prises qu'il pourra fournir aux gouvernemens alliés les secours dont ils pourraient avoir besoin. Le danger est commun, et la Prusse ne manquera pas à sa mission d'intervenir au jour du danger partout où il le faudra. Nous sommes convaincus (dit la circulaire), comme tous les honnêtes gens, qu'il faut mettre un terme à la révolution de l'Allemagne ; pour apprécier sa force à sa juste valeur, il ne faut lui laisser aucun prétexte de tromper les honnêtes gens sur ses véritables intentions. Le but qu'on doit se proposer ne peut être atteint par une résistance partielle de chaque gouvernement, mais seulement par une action énergique, prompte et commune. Les gouvernemens allemands qui voudraient délibérer avec la Prusse sur la marche à suivre et sur le développement ultérieur de la Constitution, sont invités à s'adresser directement à Berlin et à envoyer des plénipotentiaires aux ambassadeurs avec des instructions pour s'entendre avec le gouvernement royal, qui exposera ses vues et fera des propositions.

« La conduite et les résolutions ultérieures de l'Assemblée Nationale, maintenant qu'elle connaît la résolution du Roi de Prusse, montreront incessamment jusqu'à quel point on peut encore compter sur un arrangement ou une coopération. Le gouvernement du Roi de Prusse croit toujours que la Constitution doit être l'œuvre des gouvernemens et des représentants allemands. Il restera toujours fidèle à ce principe. Si tout espoir de coopération de l'Assemblée Nationale devait être abandonné, le gouvernement croirait que c'est un devoir d'autant plus impérieux pour les gouvernemens allemands de satisfaire promptement les besoins de la nation allemande, en lui offrant une Constitution qui répondrait à l'idée de l'Etat fédératif, et qui, par une représentation fidèle du peuple, assurerait à celui-ci une coopération légale. Le nouveau projet de Constitution représenterait le travail de l'Assemblée Nationale, mais en écarterait les éléments de désorganisation. Ainsi il fondra que cette Constitution ne s'appuie point d'efforts pour attirer à elle, de la Pologne, les éléments qui lui étaient homogènes. Aujourd'hui la soi-disant nationalité hongroise a pour principaux combattants une petite troupe de volontaires, polonais d'origine, mais qui servent avec une égale impartialité, dans les cinq parties du monde, la cause du désordre, de la destruction et du pillage. *Quinze mille polonais forment le noyau de l'armée de l'insurrection hongroise.* Presque tous les officiers supérieurs sont polonais. Les Magyars de naissance se sont ou retirés, à peu d'exceptions près, ou bien ils ne combattent qu'en sous-ordre pour la cause nationale.

« Aux faits que nous venons de citer nous allons opposer un autre phénomène. Tandis que l'émigration polonaise bourdonne, comme un essaim de frelons, à travers l'Europe, le royaume de Pologne lui-même est complétement exempt de ce fléau. Quelle peut en être la cause? Le mode de traitement que l'empereur Nicolas applique, le seul échouant, aux chevaleresques champions des révolutions, serait-il par le hasard le seul juste, le seul rationnel, le seul approprié à la nature de ces fanatiques cosmopolites? Cela supposé, nous arrivons forcément à une autre question. L'armée polonaise qui sert systématiquement dans tous les pays la cause de la révolte, du renversement et du désordre peut-elle être encore considérée comme placée sous l'égide du droit des gens européen et comme engagée dans une bonne guerre?

« Certes, nous sommes loin de la pensée d'attribuer à tout le peuple polonais cette profonde haine nationale qui, l'émigration professe ou plutôt affecte contre les Allemands. Dans l'armée autrichienne il y a beaucoup de Polonais qui tous servent l'Empereur avec non moins de fidélité que les soldats des autres races. Si, dans la nuit du 6 au 7 octobre, une horde populaire, séduite par l'or de Kossuth et guidée par quelques fanatiques Polonais, a donné l'assaut à l'Arsenal de Vienne, quelques heures auparavant, dans la matinée du 6, un régiment galicien posté au pont du Tabor avait combattu contre le parti de la révolte avec une courage une ténacité. Il ne faut pas oublier non plus que ce sont des paysans *Polonais* qui avec leurs faux et leurs fléaux, ont mis fin en 1846 au soulèvement communiste provoqué par les émigrés établis à Paris. Une proscription européenne, un anathème politique frappant non seulement la lie révolutionna re et corompue de la nation, mais le peuple polonais comme tel et dans son ensemble, serait, par conséquent, un acte aussi injuste que barbare. Mais si le parti incorrigible parmi les Polonais, si nommément l'émigration s'est attribué à elle-même la mission donnée anciennement aux fils d'Ismaël « *qu'ils doivent être la main contre chacun* », elle s'est, par la, exposée au danger : « *que la main de chacun soit levée contre elle.* » et cette malédiction ne tardera pas à s'accomplir à son égard. »

PRUSSE.

Le Moniteur prussien du 2 mai contient dans sa partie officielle une circulaire adressée par le cabinet prussien le 28 avril à tous ses agens diplomatiques auprès des autres cabinets allemands, pour les inviter à prendre part à un Congrès qui se tiendra à Berlin, et qui aura pour but d'aplanir les difficultés soulevées par le refus de l'Assemblée de Francfort de rien changer à la Constitution qu'elle a votée. Voici la substance de cette circulaire :

« Le cabinet prussien rappelle que le Roi a refusé de reconnaître la Constitution de l'Assemblée de Francfort si elle n'était pas modifiée, et manifeste l'espoir que tous les gouvernemens allemands sauront apprécier cette loyauté de S. M. et sa fidélité à l'ancien pacte fédéral. Le cabinet prussien ne se dissimule pas les dangers du moment, et il espère que les autres gouvernemens ne méconnaîtront pas la gravité des circonstances. Il est convaincu que le besoin qu'éprouve toute l'Allemagne d'arriver à l'unité et à la force, répondra satisfaction, bien que les moyens employés par l'Assemblée de Francfort n'aient pas pu réaliser les espérances conçues à cet égard.

« C'est dans l'intention d'arriver à ce but que le cabinet a encore dernièrement cherché à amener l'Assemblée de Francfort à certaines modifications dans la Constitution ; mais il n'est pas probable que cet espoir se réalise. Il est plus probable que l'opini